



L'an deux mille seize le mercredi 14 décembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à **20 heures 30** au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	
Pouvoirs : 4	
Votants : 19	
Absents : 4	
Date de convocation 09/12/2016	

Étaient présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND et David CHEVALLIER ;

Excusés : Sylvie BELLANGER pouvoir à Gilles TALLUAU, François BERNARD donne pouvoir à Yves MABILEAU, Sophie GEGU pouvoir à Valérie COULBARY et Julie PEARSON pouvoir à Murielle CHAPU.

Absent :

Secrétaire de séance : Martine NAYS

Le compte rendu du 23 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

D20161214-01-CASLDclectDef2016prov2017

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2016 ET PROVISOIRES 2017

ANNUITÉS DE LA DETTE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2002/17 du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* (SAUMUR agglo) du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à SAUMUR agglo par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels.

Les ajustements suivants sont apportés aux montants des charges transférées :

Pour l'année 2016 (**voir annexe 1**) :

- Saumur - 351,80 €

Pour l'année 2017 (**voir annexe 2**) :

- Saumur - 70 591,06 €

Trois emprunts transférés par la Ville de Saumur restent en cours sur cet exercice 2016.

Deux d'entre eux arrivant à terme au 31/12/2016, l'Attribution de Compensation provisoire pour 2017 fait l'objet d'un ajustement.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération n° 2015/097-DC du 24 septembre 2015, SAUMUR agglo s'est dotée de la compétence en matière de PLUI. Dans le cadre de ce transfert, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 mars 2016 a procédé à l'analyse des coûts transférés par les communes à SAUMUR agglo. La répercussion des coûts est la suivante :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 2 sur 9

Communes	Type de document		Population DGF 2015	Enveloppe 1	Enveloppe 2		Enveloppe 3	TOTAL
				Forfait / hab 0,80 €	Cotisation / hab	Montant	Forfait / hab 0,50 €	
ALLONNES	PLU	SRU	3 129	2 503,20	0,50	1 564,50	1 564,50	5 632,20
ANTOIGNE	RNU		494	395,20	1,00	494,00	247,00	1 136,20
ARTANNES-SUR-THOUET	PLU	GRE	441	352,80	0,25	110,25	220,50	683,55
BRAIN-SUR-SUR-ALLONNES	PLU	GRE	2 093	1 674,40	0,25	523,25	1 046,50	3 244,15
BREZE	PLU	SRU	1 340	1 072,00	0,50	670,00	670,00	2 412,00
BROSSAY	PLU	SRU	366	292,80	0,50	183,00	183,00	658,80
CHACE	PLU	SRU	1 377	1 101,60	0,50	688,50	688,50	2 478,60
CIZAY-LA-MADELEINE	CC		529	423,20	1,00	529,00	264,50	1 216,70
COURCHAMPS	CC		497	397,60	1,00	497,00	248,50	1 143,10
DISTRE	PLU	SRU	1 781	1 424,80	0,50	890,50	890,50	3 205,80
EPIEDS	RNU	SRU	756	604,80	0,50	378,00	378,00	1 360,80
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	PLU	GRE	1 641	1 312,80	0,25	410,25	820,50	2 543,55
LA BREILLE-LES-PINS	PLU	SRU	628	502,40	0,50	314,00	314,00	1 130,40
LE COUDRAY-MACOUARD	POS		956	764,80	0,75	717,00	478,00	1 959,80
LE PUY-NOTRE-DAME	PLU	SRU	1 338	1 070,40	0,50	669,00	669,00	2 408,40
LE VAUDELNAY	PLU	SRU	1 269	1 015,20	0,50	634,50	634,50	2 284,20
MONTREUIL-BELLAY	PLU	GRE	4 394	3 515,20	0,25	1 098,50	2 197,00	6 810,70
MONTSOREAU	PLU	SRU	572	457,60	0,50	286,00	286,00	1 029,60
NEUILLE	PLU	SRU	1 026	820,80	0,50	513,00	513,00	1 846,80
PARNAV	PLU	GRE	521	416,80	0,25	130,25	260,50	807,55
ROU-MARSON	POS		719	575,20	0,75	539,25	359,50	1 473,95
SAUMUR (*)	PLU	SRU	29 737	23 789,60	0,50	5 151,50	14 868,50	43 809,60
SOUZAY-CHAMPIGNY	PLU	GRE	843	674,40	0,25	210,75	421,50	1 306,65
SAINT-CYR-EN-BOURG	PLU	GRE	994	795,20	0,25	248,50	497,00	1 540,70
SAINT-JUST-SUR-DIVE	PLU	SRU	422	337,60	0,50	211,00	211,00	759,60
SAINT-MACAIRES-DU-BOIS	CC		495	396,00	1,00	495,00	247,50	1 138,50
TURQUANT	PLU	GRE	616	492,80	0,25	154,00	308,00	954,80
VARENNES-SUR-LOIRE	PLU	SRU	1 973	1 578,40	0,50	986,50	986,50	3 551,40
VARRAINS	PLU	SRU	1 265	1 012,00	0,50	632,50	632,50	2 277,00
VERRIE	PLU	GRE	469	375,20	0,25	117,25	234,50	726,95
VILLEBERNIER	PLU	SRU	1 525	1 220,00	0,50	762,50	762,50	2 745,00
VIVY	PLU	GRE	2 576	2 060,80	0,25	644,00	1 288,00	3 992,80
TOTAL GENERAL			66 782,00	53 425,60		21 453,25	33 391,00	108 269,85

(*) La commune de Saumur a réalisé un diagnostic « Grenelle » validé en 2016 pour 16 195 € HT. Une grande partie de cette étude pouvant être reprise pour l'élaboration du PLUI, 60% de cette étude sont déduits de la participation de la Ville de Saumur pour la première année, soit 9 717 € pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'adoption des attributions de compensation est acquise selon la règle de la majorité qualifiée.

Compte-tenu de la création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2017, l'attribution de compensation 2017 sera évolutive et il appartiendra à la future CLECT d'en décider les modalités de calcul.

Vu la délibération n° 2002/17 de SAUMUR agglo en date du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation, en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (SAUMUR agglo) par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels ;



Vu les délibérations n° 2013/088-DC et n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 portant sur l'évolution de la compétence de SAUMUR agglo ;

Vu la délibération n° 2015/097-DC du 24 septembre 2015 relative au transfert à SAUMUR agglo de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2015/158-DC du 10 décembre 2015 relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat ;

Vu la délibération n° 2016/037-DC du 23 juin 2016 relative à l'approbation du montant des attributions de compensations provisoires 2016 et à la validation de l'application du régime dérogatoire permettant des ajustements ultérieurs de l'attribution de compensation en fonction des coûts réels de la compétence PLUI ;

Vu la délibération de SAUMUR agglo en date du 1^{er} décembre 2016 approuvant le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (par 17 voix pour, 1 abstention et 1 opposition) **approuve** le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 (**voir annexe 3**).



Commune de VARENNES sur LOIRE

Mairie 49730 ☎ 02 41 51 72 29 - 📠 02 41 51 47 14 - mairie-sg.varennes-sur-loire@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 4 sur 9

ANNEXE 1 : attribution de compensation définitive 2016

TRANSFERT DETTE - VILLE DE SAUMUR ETAT DE LA DETTE 2016

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT ³	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2016	TAUX CONNU au 14/11/18	①	②	③	= ③-①+②		
												ICNE 2016	ICNE 2016 (constatés au 14/11/2018)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2018	CHARGE FINANCIERE 2018	AMORT	ANNUITÉ DUE
30213	2001	Transfert Piscine et Théâtre bât culturel	B.P.A.V	15	R	EURIBOR12M	0.3	A	526 845.87	0.00	2.20	829.97	0.00	878.08	48.11	35 123.03	35 171.14
30215	2001	Transfert Théâtre structure touristique	DEXIA CREDIT LOCAL	19	V	TAM	0.25	A	293 613.00	76 472.11	0.16	144.52	117.35	150.71	123.54	17 720.36	17 843.90
30216	2001	Transfert piscine Offard	VILLE DE SAUMUR	15	F	TAUX FIXE	0	T	381 122.54	0.00	5.00	144.90	0.00	1 105.72	960.82	35 161.80	36 122.62
TOTAL GENERAL									1 201 581.41	76 472.11		1 119.39	117.36	2 134.51	1 132.47	88 005.19	88 137.68
Régularisation ICNE et intérêts échus 2015																-189.67	
Base de calcul pour l'AC provisoire 2016 (délibération déc 15)																89 299.79	
Actualisation des charges transférées 2018																-361.80	

ANNEXE 2 : attribution de compensation provisoire 2017

TRANSFERT DETTE - VILLE DE SAUMUR ETAT DE LA DETTE 2017 (AU 14/11/2018)

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT ³	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2017	①	②	③	= ③-①+②		
											ICNE 2016 (constatés au 14/11/18)	ICNE 2017 (constatés au 14/11/2018)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2017	CHARGE FINANCIERE 2017	AMORT	ANNUITÉ
30215	2001	Transfert Théâtre structure touristique	DEXIA CREDIT LOCAL	19	V	TAM	0.25	A	293 613.00	58 209.50	117.35	89.31	122.36	94.32	18 262.61	18 356.93
TOTAL GENERAL									293 613.00	58 209.50	117.35	89.31	122.36	94.32	18 262.61	18 368.80
Base de calcul de l'attribution de Compensation définitive 2016																88 847.89
Variation des charges transférées 2017 PROVISOIRE																-70 681.08



Commune de VARENNES sur LOIRE

Mairie 49730 ☎ 02 41 51 72 29 - 📠 02 41 51 47 14 - mairie-sg.varennes-sur-loire@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 5 sur 9

ANNEXE 3

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2016 ET PROVISOIRE 2017

	Montant de l'Attribution de Compensation définitive 2015	Variation 2016 des charges transférées	Variation 2016 des charges transférées	Montant de l'Attribution de Compensation définitive 2016	Variation 2017 des charges transférées	Variation 2017 des charges transférées	Montant de l'Attribution de Compensation provisoire 2017
		dette	PLUI		dette	PLUI	
ALLONNES	160 539,09		5 632,20	154 906,89			154 906,89
ANTOIGNE	-18 732,19		1 136,20	-19 868,39			-19 868,39
ARTANNES SUR THOUET	-10 632,55		683,55	-11 316,10			-11 316,10
BRAIN SUR ALLONNES	9 353,21		3 244,15	6 109,06			6 109,06
BREZE	28 908,01		2 412,00	26 496,01			26 496,01
BROSSAY	12 209,53		658,80	11 550,73			11 550,73
CHACE	391 210,12		2 478,60	388 731,52			388 731,52
CIZAY LA MADELEINE	-9 462,12		1 216,70	-10 678,82			-10 678,82
COURCHAMPS	-10 504,85		1 143,10	-11 647,95			-11 647,95
DISTRE	32 519,73		3 205,80	29 313,93			29 313,93
EPIEDS	-23 592,57		1 360,80	-24 953,37			-24 953,37
FONTEVRAUD	50 962,24		2 543,55	48 418,69			48 418,69
LA BREILLE LES PINS	13 698,80		1 130,40	12 568,40			12 568,40
LE COUDRAY MACOUARD	177 440,17		1 959,80	175 480,37			175 480,37
LE PUY NOTRE DAME	53 443,14		2 408,40	51 034,74			51 034,74
LE VAUDELNAY	-19 843,23		2 284,20	-22 127,43			-22 127,43
MONTREUIL BELLAY	917 314,39		6 810,70	910 503,69			910 503,69
MONTSOREAU	36 924,74		1 029,60	35 895,14			35 895,14
NEUILLE	38 704,00		1 846,80	36 857,20			36 857,20
PARNAY	-3 987,22		807,55	-4 794,77			-4 794,77
ROU MARSON	622,30		1 473,95	-851,65			-851,65
SAUMUR	2 635 621,18	-351,80	43 809,60	2 592 163,38	-70 591,06	9 717,00	2 653 037,44
SOUZAY CHAMPIGNY	57 100,87		1 306,65	55 794,22			55 794,22
SAINT CYR EN BOURG	323 023,30		1 540,70	321 482,60			321 482,60
SAINT JUST SUR DIVE	-7 106,99		759,60	-7 866,59			-7 866,59
SAINT MACAIRE DU BOIS	-2 736,33		1 138,50	-3 874,83			-3 874,83
TURQUANT	-4 893,08		954,80	-5 847,88			-5 847,88
VARENNES SUR LOIRE	-7 329,21		3 551,40	-10 880,61			-10 880,61
VARRAINS	23 221,55		2 277,00	20 944,55			20 944,55
VERRIE	-2 314,46		726,95	-3 041,41			-3 041,41
VILLEBERNIER	4 440,21		2 745,00	1 695,21			1 695,21
VIVY	236 356,22		3 992,80	232 363,42			232 363,42
TOTAL	5 082 478,00	-351,80	108 269,85	4 974 559,95	-70 591,06	9 717,00	5 035 434,01

POUR MEMOIRE:

↗ Charges transférées = ↘ Attribution de Compensation



Pour le vote de cette délibération M. David CHEVALLIER s'est abstenu et Mme Brigitte SAINT CAST s'est opposée.

D20161214-02-CDGadhesionPaie

CDG 49 Adhésion au service paie

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DAUTEL directeur, et informe que le Centre de Gestion du Maine et Loire gère un service paie pour le compte des collectivités.

Les modifications règlementaires et mises à jour logiciel alourdissent considérablement le travail lié à la confection de la paie.

En cas d'arrêt ou de vacances de l'agent en charge de la paie, cette adhésion apporterait une certaine sécurité en termes de continuité de service

Le coût de ce service, estimé à 100 € par mois, comprend les prestations suivantes :

a) mensuellement :

- calculs des traitements et rappels,
- établissement des bulletins de paye,
- établissement des états liquidatifs de la paye,
- calcul des charges sociales et établissement des états correspondants.

b) annuellement :

- établissement des déclarations de fin d'année : URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, impôts, fonds de compensation du supplément familial ...
- transmission des données par procédure DADSU.

La facturation des prestations sera effectuée semestriellement (Avril et Novembre) et sera établie d'après le prix de revient moyen d'un bulletin de salaire arrêté, pour 2016, à 4,80 €. Chaque bulletin émis donnera lieu à facturation. Elle fera l'objet d'une revalorisation en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement du service, et après délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

La convention est établie pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante, plus deux mois.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'une année commençant à courir à compter du jour de la notification écrite de la décision de rupture du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame la Présidente du Centre de Gestion du Maine et Loire pour une prise d'effet au 01/01/2017.

D20161214-04-DM01budget2016commune

BUDGET Commune 2016 Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal autorise les modifications suivantes à apporter au budget principal 2016 :

SECTION	Débit / Crédit	Art/chapitre	Montant
Fonctionnement	dépense	615228 - 011	- 400
Fonctionnement	dépense	7391172 - 014	+ 400
Investissement	dépense	2031 - 20 - OP35	+ 45 000
Investissement	dépense	21312 - 21	- 45 000



Commune de VARENNES sur LOIRE

Mairie 49730 ☎ 02 41 51 72 29 - 📠 02 41 51 47 14 - mairie-sg.varennes-sur-loire@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 7 sur 9

INTERCOMMUNALITÉ

• **CLECT** : Brigitte SAINT CAST demande pourquoi les communes de l'Agglomération de Saumur n'ont pas les mêmes services (transport) et pourquoi la fiscalité n'est-elle pas en rapport avec les services fournis. Michel LECHAT indique qu'il serait peut être opportun d'établir un système de zonage en fonction des services apportés aux communes.

Gilles TALLUAU rappelle que l'équité entre les territoires est assurée par la CLECT chargée des transferts de charges et produits vers l'agglomération et que l'on ne nous demande pas d'acter sur la fiscalité mais bien d'acter pour les charges et produits transférés à l'agglomération évalués en 2001 et également qu'il aurait été pertinent de les actualiser tous les 2 ou 3 ans. Toutefois la future agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 apportera des changements et la prochaine CLECT se chargera de cette actualisation.

• **Saumur Agglo** : Gilles TALLUAU rappelle qu'un nouveau président sera élu le 12 janvier 2017. Il indique que les zones artisanales devraient revenir à la future agglomération mais que la zone de la Prée Bertain ne pouvant s'agrandir, elle restera compétence de la commune.

• **SMIPE** : Les vœux du SMIPE auront lieu le 30 janvier 2017 à 18h à la salle des loisirs de Varennes qui sera mise à disposition gracieusement. Michel LECHAT informe que les déchets verts posent de plus en plus de problèmes dans les déchèteries. Gilles TALLUAU indique qu'un projet de traitement des déchets au niveau départemental (Angers Saumur et Segré) doit être mis en place avec le SIVERT ; une SPL devra être créée pour porter le projet.

Personnel

• **Gilles TALLUAU** informe le conseil que Karl DUBOIS en contrat d'avenir jusqu'au 31 juillet 2017 a souhaité cesser ses fonctions à compter du 01/01/2017 ; Monsieur le Maire a donné son accord afin de ne pas bloquer sa carrière. Dans l'urgence Pôle Emploi a été sollicité pour pourvoir à son remplacement.

De plus, Anne-Laure BOSSARD directrice de Vivado et de la Maison de l'enfance a démissionné pour s'orienter vers une nouvelle carrière. L'Association VIVAVO prévoit son remplacement par Monsieur Tristan RICHARD, animateur déjà en place.

Bâtiment / Urbanisme

La commission « Bâtiment-Urbanisme » s'est réunie le 9 décembre dernier pour étudier les projets de « Loire Chavigny » et « traverse du Bourg ».

Gilles TALLUAU souhaite anticiper les demandes de subventions dans le cadre des contrats de ruralité, du pacte de ruralité et du NCR (nouveau contrat régional) ainsi que le FISAC ;

Il est nécessaire d'engager une étude dès maintenant pour permettre le montage des différentes demandes de subventions. M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète reçu le 8 décembre 2016 concernant la mise œuvre des contrats de ruralité. Ces aides de l'Etat et de la Région sont versées aux intercommunalités puis fléchées aux communes.

Gilles TALLUAU présente une proposition du cabinet TALPA afin de réaliser des études, l'une de 24 000 € HT concernant la conception et maîtrise d'œuvre et l'aménagement urbain « Liaison Loire-Chavigny », l'autre de 11 000 € HT pour l'étude d'aménagement de la « traverse du bourg ».

Brigitte SAINT CAST et Michel LAMAND demandent s'il ne serait pas plus intéressant de faire un seul et même dossier de demande de subventions pour les deux projets et ainsi éventuellement réduire les coûts des études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour lancer les études de ces projets et qu'elles seront inscrites dans une seule opération n°35.

Rénovation énergétique de l'école

Gilles TALLUAU et Michel LAMAND ont reçu le 13 décembre dernier en mairie, le PNR, le SIEML et le CAUE pour étudier le dossier de rénovation énergétique de l'école. Gilles TALLUAU indique qu'à compter de 2018 de nouvelles normes vont obliger les communes à analyser la qualité de l'air dans les bâtiments collectifs et il sera donc nécessaire d'installer une VMC. Le montant total des travaux est estimé à 277 000 €. La commune pourrait obtenir 80% de subventions. Une consultation auprès des architectes sera lancée courant janvier 2017.



Point sur la MSP

Michel LAMAND fait le point sur les travaux d'extension de la MSP. Les bandes des cloisons sont faites, 80% du chantier d'électricité est achevée et les sols seront coulés la semaine prochaine. Gilles TALLUAU précise que tous les cabinets sont loués. La fin des travaux est prévue pour le 25 avril 2017 et l'arrivée des professionnels de santé pour début mai.

Révision du PPRi Val d'Authion

Gilles TALLUAU donne lecture du courrier reçu le 18 novembre 2016 de Mme la Préfète concernant la carte des enjeux modifiée dans le cadre de révision du PPRi Val d'Authion :

En résumé, « ...il n'est pas possible d'identifier en zone urbaines (AZU), les secteurs de l'Harmonie, des Sabotiers 2, et de la zone artisanale du Champ Bertain..... » En revanche, le secteur de l'Ouche Maréchal peut être considéré inclus dans l'enveloppe urbaine et ainsi redevenir zone constructible au regard du nouveau PPRi.

En outre un courrier commun, de Madame PELLETIER, MM. MARCHAND, PERSIN et TALLUAU respectivement Maires de maire de Villernier, Saumur, Montsoreau et Varennes, et de M. BERTIN conseiller départemental et président de Saumur Agglo, a été adressé à Mme la Préfète afin de contester à nouveau la carte des enjeux.

Questions diverses

- **Conseil Municipal des Jeunes** : Christine JOUSSELIN donne compte rendu de la réunion du CMJ qui s'est tenue en mairie le 3 décembre dernier. Elle indique que le Conseil Municipal des Jeunes sera présent aux vœux du maire du 7 janvier 2017. A cette occasion Alycia ANSQUER, Maire présentera les conseillers du CMJ.

Les jeunes ont à cœur de réaliser de nombreux projets : un terrain multi sport, un potager collectif, un défilé de vieilles voitures sont au programme. Gilles TALLUAU rappelle que certains projets peuvent représenter un certain coût comme par exemple celui concernant le projet de terrain multisports. Toutefois le SIVM du Pays Allonnais va associer les communes qui souhaitent réaliser ce genre de d'installation pour obtenir des subventions. Brigitte SAINT CAST rappelle qu'il est obligatoire d'obtenir les contrôles de sécurité. David CHEVALLIER dit qu'il est favorable à un tel projet mais qu'il serait préférable de refaire le terrain de tennis qui est vraiment dans un mauvais état avant le terrain multisports. Gilles TALLUAU lui répond que les priorités seront à définir lors d'une prochaine commission et au débat d'orientation budgétaire qui aura lieu en février et lui demande de prendre contact avec des entreprises pour demander des devis et de se renseigner sur les subventions possibles.

- Gilles TALLUAU indique que le pont de Montsoreau aura cent ans en 2017. Les communes de Varennes-sur-Loire, de Turquant et de Montsoreau vont s'associer pour fêter dignement cet événement. Les élus des communes de Montsoreau et de Turquant seront reçus le 19 décembre pour échanger sur le déroulement et l'organisation de cet événement. Le conseil est favorable à l'unanimité.
- La commission bâtiment du 14 décembre a été annulée car suite à l'ouverture des plis, les offres pour certains lots étaient infructueuses. Un nouvel appel d'offres sera fait.
- Gilles TALLUAU annonce le décès du 13 décembre, de Mme Odette ROBERT, ancienne employée communale.
- Gilles TALLUAU a sollicité M. GIRAULT pharmacien pour l'attribution gracieuse d'un fauteuil roulant parfois nécessaire aux personnes qui pourraient se trouver en difficulté dans la salle des loisirs. M. GIRAULT a répondu favorablement et il le remercie pour ce don.
- Ralph MILLERAND a fait le point de la commission espaces verts du 2 décembre :

Haie bocagères : M.TERTRAIS responsable de l'association EDEN, nous informe que les plants sont à disposition de la municipalité.

Choix des essences d'arbres : la commission a retenu l'essence du chêne vert pour le parking de la Paix et la rue des Baraudières. Cette essence à feuillage persistant (pas de feuilles à ramasser) et à



Commune de VARENNES sur LOIRE

Mairie 49730 ☎ 02 41 51 72 29 - 📠 02 41 51 47 14 - mairie-sg.varennes-sur-loire@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 9 sur 9

croissance lente est également connue pour son système racinaire pivotant qui n'endommage pas les revêtements des parkings.

Gestion différenciée : M. le Maire estime que les espaces paysagers de la commune ont considérablement augmenté ces 10 dernières années. Il a demandé à la commission de mettre de mettre en place la « gestion différenciée » dont l'objectif est d'optimiser le temps de travail des agents techniques, l'utilisation judicieuse du matériel et réaliser des économies d'énergie et d'eau. Pour cela la commission a rédigé un rapport et plus précisément un diagnostic de tous les espaces verts qui se compose de 5 catégories distinctes. Chaque catégorie définit l'entretien annuel des espaces, les travaux en cours et des axes d'améliorations.

Réflexion et étude en cours sur l'achat de matériel pour les espaces verts : Le tracteur tondeuse actuel est vétuste notamment au niveau de la partie coupe ou tondeuse, la commission étudie l'achat d'une tondeuse auto-portée frontale et l'achat de petits matériels (herse rotative, rotovator) pour le travail du sol.

En outre l'Association communale des chasseurs apportera son soutien pour la plantation des haies bocagères qui aura lieu courant janvier.

Panneau agglomération entrée nord de Varennes : la commission souhaite que l'on déplace le panneau d'agglomération « Varennes-sur-Loire » situé au niveau de l'entrée nord pour faciliter l'aménagement paysager de cette zone.

Gilles TALLUAU rappelle que le panneau est situé sur une route départementale et qu'il faudra demander l'accord de l'agence technique de Baugé.

- Michel LECHAT demande si l'agence technique de Baugé a répondu à la sollicitation des riverains de la rue de la Morelle concernant la limitation à 70km/h. Gilles TALLUAU indique qu'il n'a reçu aucune réponse écrite mais qu'il a eu un contact téléphonique avec Mme RONSIL de l'ATD de Baugé qui a indiqué que ce sujet devrait passer prochainement en commission.
- Murielle CHAPU rappelle que le marché de Noël des commerçants aura lieu le samedi 17 décembre Place du Jeu de Paume.
- Jean-Luc JOULIN a assisté à une réunion au SMBAA. Ce syndicat va évoluer. Mme la Préfète va imposer aux différents syndicats de se regrouper.
- Eric JAMET rappelle que le marché de Noël organisé par l'APE et l'Ecole aura lieu vendredi 16 décembre à la salle des loisirs à partir de 17h30 suivi du spectacle de chant des enfants à 18h30.
- Michel LAMAND dit que le revêtement routier de la rue des Sabotiers est prévu le 15 décembre et celui de la rue de l'Aulnay début janvier.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 18 janvier 2017 à 20h30.

La séance est levée à 23H11.